



Association canadienne-française de Regina

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du CA-ACFR

2 octobre 2020

En personne au PSQV à 17h

Présence : Kymber Zahar, Eric Kimana, André Lapointe, Marc Drolet, Elma Bos.

Absent : Enel St-Justin

Début de la réunion : 17h30

1. Mot de bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

Kymber demande d'ajouter le point suivant et d'en faire le point 5 :

Engagement de confidentialité et de loyauté. Kymber demande à ce que le point 8 soit ajouté : Proposition pour les rôles au sein du CA.

2020-10-02 : Proposition 1

André Lapointe propose l'adoption de l'ordre du jour tel qu'amendée.

Appuyeur : Marc Drolet

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt déclaré.

4. Point d'information

M. Nana Kietagniga a envoyé au courant de la journée une lettre de démission au sein du CA de l'ACFR. La présidente en fait la lecture.

M. Nana Kietagniga mentionne dans sa lettre qu'il ignorait les articles 6.2.3 des statuts et règlements ainsi que les critères de membre individuel.

Il est mentionné qu'il faut mettre des mécanismes en place pour faire en sorte que la situation ne se répète plus. La situation est que deux personnes ont été élues au sein du CA lors de l'AGA sans qu'ils remplissent les critères exigés par les statuts et règlements de l'organisme.

5. Engagement de confidentialité et de loyauté

KyMBER fait la lecture de la lettre d'engagement de confidentialité et de loyauté qui est proposée aux membres du CA lors d'une des premières réunions du nouveau CA. Tous les membres présents signent la lettre d'engagement.

6. Discussion contre l'intimidation et le harcèlement au sein du C.A. et envers les employés.

KyMBER fait un rappel que l'intimidation et le harcèlement au sein du CA et envers les employés ne sont pas acceptées et que nous avons

une politique à ce sujet, politique qui a été envoyée à tous les membres. C'est une question de respect et d'harmonie. Il faut faire attention à ce que l'on dit et comment nous le disons et cela comprend les communications par internet. Eric partage les éléments présents à son travail concernant ce sujet (Intimidation/Abus/Harcèlement/Discrimination). Il s'ensuit une discussion.

7. Lettre pour le membre du C.A. non en règle

KyMBER mentionne qu'elle a consulté trois consultants et l'avocat de l'organisme pour avoir leur avis concernant la situation des membres non en règle et la situation des élections de la dernière AGA.

Tous ont mentionné qu'il faut se référer aux critères des membres individuels, même dans le cas d'un membre sortant du CA. Le critère du moment de la cotisation annuelle (30 jours avant l'élection lors de l'AGA) n'a pas été respecté.

Une lettre a été rédigée par l'avocat pour transmettre l'information à M. Kabahizi. KyMBER partage d'autres renseignements évoqués par l'avocat. Une discussion s'ensuit concernant le contenu de la lettre et la situation. Il est mentionné qu'il est important d'inviter M. Kabahizi et M. Nana à postuler de nouveau sur les postes vacants lors de l'AGE à l'automne. Une discussion s'ensuit sur l'AGE.

Un communiqué de presse sera bientôt envoyé pour informer les membres.

2020-10-02 : Proposition 2

André Lapointe propose que la lettre amendée de l'avocat sera envoyée à M. Kabahizi.

Appuyeur : Eric Kimana

Adoptée

8. Proposition pour les rôles au sein du CA

2020-10-02 : Proposition 3

André Lapointe propose que les rôles au sein du CA soit :

Présidente : Kymber Zahar

Vice-président : André Lapointe

Trésorier : Enel St-Justin

Secrétaire : Marc Drolet

Conseiller jeunesse : Eric Kimana

Conseiller culturel : vacant

Conseiller au développement communautaire : vacant

Appuyeur : Marc Drolet

Adoptée

2020-10-06 : Proposition 4

Proposition qui a été faite par courriel le 6 octobre 2020 :

**Marc Drolet propose l'envoi du communiqué tel que présenté pour
informer la communauté.**

Appuyeur : André Lapointe

Pour : 3

Abstention : 1

Adoptée

9. Levée de la réunion

2020-10-02 : Proposition 5

Eric Kimana propose la levée de la réunion : 18h47